Informations de base

2000/2612(RSP) RSP - Résolutions d'actualité	Procédure terminée
Résolution sur le troisième sommet Asie-Europe ASEM 3, Séoul, 20 et 21 octobre 2000 **Subject** 6.40.08 Relations avec les pays d'Asie	

Evénements clés

Date	Evénement	Référence	Résumé
04/10/2000	Décision du Parlement	T5-0433/2000	Résumé
04/10/2000	Fin de la procédure au Parlement		
22/06/2001	Publication de l'acte final au Journal officiel		

Informations techniques

Référence de la procédure	2000/2612(RSP)
Type de procédure	RSP - Résolutions d'actualité
Sous-type de procédure	Résolution sur déclaration
Base juridique	Règlement du Parlement EP 136-p2
État de la procédure	Procédure terminée

Portail de documentation

Parlement Européen

Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Proposition de résolution		B5-0768/2000	02/10/2000	
Proposition de résolution		B5-0769/2000	02/10/2000	
Proposition de résolution		B5-0770/2000	02/10/2000	
Proposition de résolution		B5-0773/2000	02/10/2000	
Proposition de résolution		B5-0774/2000	02/10/2000	
Proposition de résolution		B5-0775/2000	02/10/2000	
Texte adopté du Parlement, sujets d'actualité		T5-0433/2000 JO C 178 22.06.2001, p. 0075-0179	04/10/2000	Résumé

Résolution sur le troisième sommet Asie-Europe ASEM 3, Séoul, 20 et 21 octobre 2000

2000/2612(RSP) - 04/10/2000 - Texte adopté du Parlement, sujets d'actualité

Le Parlement européen a adopté à une large majorité une proposition de résolution commune déposée au nom des groupes PPE/DE, PSE, GUE /NGL, ELDR, VERTS/ALE, UEN et TDI sur le troisième sommet Asie/Europe (ASEM III) qui doit se tenir à Séoul les 20 et 21 octobre 2000. Dans cette proposition de résolution, le Parlement considère que le processus de l'ASEM vise à instaurer un partenariat global entre des partenaires égaux, fondé sur la promotion de trois piliers que constituent le dialogue politique, l'approfondissement des relations économiques et le renforcement des liens culturels entre les peuples. Il considère que ces nouveaux défis doivent être effectivement évoqués dans le cadre du processus de l'ASEM, et notamment lors du sommet de Séoul, à travers une réactualisation du cadre de coopération adopté à Londres en avril 1998. Le Parlement insiste sur l'inclusion d'une "clause démocratique" dans les accords conclus avec les pays asiatiques et sur la nécessité d'engagements clairs de ces pays afin d'y renforcer le respect des droits de l'homme. Les "nouveaux" problèmes de sécurité (lutte contre la criminalité internationale et terrorisme, par exemple) devraient également être abordés dans le cadre de ce dialogue, ainsi que la coopération en matière d'analyse, de programmation et de formation au chapitre de la prévention des conflits et du maintien de la paix. Il se réfère en la matière à ses résolutions antérieures sur la nécessité de restaurer un régime démocratique en Birmanie et en Indonésie, et notamment au Timor et dans les îles Moluques. Il convie l'ASEM à se pencher sur d'autres questions d'intérêt commun, telles que le dialogue et la coopération dans des domaines comme l'environnement (exploitation durable des forêts et de l'eau), la santé et la protection sociale, la lutte contre le sida, le blanchiment de l'argent et les crimes perpétrés contre les femmes et les enfants, l'abolition de la peine de mort et le renforcement des efforts visant à contrôler le commerce des armements et à endiguer la prolifération d'armes de destruction massive. Il souligne, pour ce qui est des questions économiques, que les deux régions devraient s'employer à coordonner leurs efforts pour amorcer un cycle de négociations global de l'OMC qui débouche sur la libéralisation des échanges et le renforcement du régime fondé sur les règles de l'OMC. Un dialogue social plus vaste s'imposerait portant sur des questions comme le développement durable et la protection de l'environnement, l'emploi, le travail des enfants et la protection sociale. Il appuie dans ce contexte la mise en place d'un forum social où serait représenté l'ensemble de la société civile et souscrit à la perspective d'un engagement politique visant à multiplier par cinq les échanges d'étudiants entre les deux régions au cours des dix prochaines années. Il demande également à l'ASEM III de tout mettre en oeuvre pour soutenir et promouvoir le processus de réconciliation dans la péninsule coréenne et venir en aide aux deux parties dans ce processus délicat. Il souhaite le renforcement de la coopération parlementaire au sein de l'ASEM comme clef de voûte du dialogue politique. Ildemande, à cet égard, que le rôle du Parlement européen et des parlements nationaux asiatiques dans le processus de l'ASEM soit clairement défini. En ce qui concerne l'extension de l'ASEM, enfin, il considère que la rencontre de Séoul devrait permettre de tirer des conclusions pratiques et que les grands pays candidats de la partie asiatique devraient constituer la première priorité.